Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE
DE LA SOMME

Amiens, le 25 novembre 2014

Communiqué de presse

Une réponse la plus adaptée et la plus complète sur le territoire pour les femmes victimes de violences :

Le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016)

Ce mardi 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, le président du conseil général de la Somme et le procureur de la République d'Amiens ont signé le 4ème Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016).

Ce plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes vise à apporter une réponse la plus adaptée et la plus complète sur le territoire pour les femmes victimes de violences, il a pour priorité d'organiser la remontée d'informations sur les faits de violences contre les femmes et de renforcer le partenariat entre les services de l'État et les acteurs impliqués dans l'accueil, l'accompagnement et le suivi des femmes victimes, notamment les services du Conseil général de la Somme, l'Agence régionale de santé de Picardie et les associations.

Le programme d'actions proposé se concentre sur l'ensemble des violences faites aux femmes. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce programme concernent d'une part les victimes (femmes et enfants pour l'essentiel) et d'autre part les auteurs, également pris en charge par des dispositifs spécifiques.

Le plan départemental s'articule autour de 5 priorités :

- formation des professionnels,
- prévention et information,
- accueil et accompagnement des victimes,
- protection des victimes,
- observation et diffusion des bonnes pratiques.

Ce plan a été signé lors de la Commission départementale de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (CODEV), qui est notamment en charge de la déclinaison du 4ème Plan interministériel contre les violences faites aux femmes.

Cette Commission, présidée par la préfète de département, est l'instrument de la mise en œuvre de la politique de l'État dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle réunit l'ensemble des partenaires concernés par ces questions, les acteurs institutionnels, le secteur associatif, les élus et les professionnels. La commission plénière se réunit au minimum une fois par an. Elle arrête les priorités et le mandat des groupes de travail.

VIOLENCES FEMMES INFO

APPELEZ LE

3919*

*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.